



Distr. : Générale  
21 octobre 2009

Français  
Original : Anglais

*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

**Deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques**  
Addis-Abeba, 21–23 octobre 2009

## **Rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques**

### **Introduction**

1. Les travaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) sur les changements climatiques en Afrique (connus sous le nom de « processus africain de lutte contre les changements climatiques ») ont été entrepris pour donner suite à la douzième session de la CMAE tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2008. Au cours de cette session, les ministres ont souligné l'importance de la décision et des résultats de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007, en particulier l'accord sur le Plan d'action de Bali qui établissait 2009 comme date limite des négociations sur le renforcement du régime climatique pour l'après 2012.
2. Les objectifs du processus africain s'appuient sur la décision 2 relative aux changements climatiques prise par la CMAE à sa douzième session. Ils consistent en ce qui suit :
  - a) Soutenir les efforts déployés par la CMAE pour mener à bien le processus continental visant à définir une position de négociation commune sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012;
  - b) Fournir un cadre de discussion et convenir d'une vision et d'une position communes de l'Afrique pour lutter contre les changements climatiques et instaurer un développement durable;
  - c) Dialoguer avec la communauté internationale pour trouver des solutions aux défis posés par les changements climatiques;
  - d) Définir le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques et des programmes sous-régionaux connexes sur les changements climatiques.
3. En conséquence, la session technique de la CMAE, qui siégeait en tant que deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques et qui avait pour objet de préparer la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a été organisée au Centre de conférences des Nations Unies de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, à Addis-Abeba, du 21 au 23 octobre 2009.

## I. Ouverture de la réunion

### A. Ouverture

4. Les débats ont débuté par une séance technique inaugurée par M. Alfred Wills, Directeur général adjoint chargé de la coopération internationale et des ressources au Département de l'environnement et du tourisme de l'Afrique du Sud, au nom de Mme Bulyewa Sonjica, Ministre sud-africaine de l'eau et de l'environnement, à 9 h 15 le mercredi 21 octobre 2009.

5. Le premier jour, une cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu dans l'après-midi sous la présidence de M. Francis Nhema, Ministre de l'environnement du Zimbabwe. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Peter Acquah, Secrétaire de la CMAE; M. Nhema; M. Josue Dione, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU; M. Mounkaila Goumandakoye, Chef du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); M. Walid Amrane, du Conseil consultatif pour la jeunesse Tunza du PNUE; M. Mohammed Khalil Timamy, Chef du Comité de l'environnement, de l'eau et des ressources naturelles de l'Union africaine; M. Wills; et M. Tewolde Berhan Gebre Egziabher, Directeur général de l'Autorité pour la protection de l'environnement d'Ethiopie.

6. Dans sa déclaration, le Secrétaire de la CMAE a rappelé les travaux de la Conférence menés en collaboration avec les communautés et organisations économiques régionales dont témoignaient les réunions sous-régionales que la Conférence avait tenues et qui avaient bénéficié de la contribution d'organismes tels que la Commission des forêts de l'Afrique centrale. Il a également appelé l'attention sur les diverses réunions couronnées de succès organisées à Addis-Abeba les jours précédents, avant de mettre en garde contre les dangers qui menaçaient le continent africain. La vie et les moyens d'existence des populations africaines étaient en jeu, ce qui signifiait qu'il était nécessaire d'évaluer les difficultés et d'être prêts pour Copenhague.

7. Dans sa déclaration, M. Nhema a indiqué que le processus en cours revêtait la plus grande importance pour l'Afrique de sorte qu'il était nécessaire d'adresser un message clair au monde entier quant qu'aux attentes du continent et de s'employer à faire en sorte que la Conférence de Copenhague aboutisse à une issue favorable pour l'Afrique. Il incombait aux experts techniques de protéger l'Afrique des impacts des changements climatiques, en veillant à ce que les négociateurs africains soient à même d'affronter leurs homologues bien plus nombreux à Copenhague et de faire avancer les préoccupations de l'Afrique, notamment l'acceptation de responsabilités communes mais différenciées, la fixation d'objectifs à atteindre en matière d'émissions par les pays développés et la fourniture des technologies nécessaires pour que l'Afrique progresse dans la voie du développement durable et soit mieux à même de lutter contre les changements climatiques. Il exhortait les experts à définir clairement la position de l'Afrique de façon à ce que les représentants du continent à Copenhague expriment clairement et d'une même voie ses besoins.

8. Dans sa déclaration, M. Dione a souligné l'importance cruciale de la réunion en cours qui devait définir une fois pour toute et mettre à jour la position commune à l'Afrique en matière de négociation. Il félicitait la CMAE et l'Union africaine d'avoir œuvré pour parvenir à un consensus qui fournirait l'orientation politique nécessaire aux négociations à venir. Il a également assuré les représentants que la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU continuerait à appuyer les initiatives concernant l'eau, l'agriculture, l'énergie et la santé, entre autres, du programme sur le climat au service du développement en Afrique.

9. Dans sa déclaration, M. Goumandakoye a appelé l'attention sur les travaux du PNUE en tant qu'organisation hôte du secrétariat de la CMAE. L'appui qu'il fournissait à la CMAE n'avait pas faibli bien que celle-ci doit devenu un comité technique spécialisé de l'Union africaine. Il tenait à faire savoir que la Conférence de Copenhague ne serait pas une fin en soi même si elle représenterait une étape et un tournant importants quant à la réponse qu'apporterait l'humanité aux changements climatiques. A cet égard, le PNUE continuerait à assurer tout l'appui nécessaire et s'emploierait à renforcer son alliance stratégique avec les principales organisations régionales de façon à établir des liens plus fructueux avec toutes les parties prenantes en Afrique. Le PNUE était conscient de la nécessité de faire preuve de plus de pertinence et de cohérence et de peser davantage en faveur de l'Afrique et s'efforcera, avec la contribution de tous les intéressés, à répondre à ce besoin.

10. Dans sa déclaration, prononcée au nom des jeunes africains, M. Amrane a noté le consensus inquiétant entre les nations développées qui s'était dégagé à l'occasion des récentes réunions tenues à Bangkok au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto et qui pourrait menacer à l'objectivité et l'équité du processus de Copenhague; il demandait donc instamment aux pays africains de parler d'une seule voix. Il s'est déclaré préoccupé par les effets dévastateurs des changements climatiques sur les jeunes africains et leur avenir et a souligné la nécessité de parvenir à un accord demandant aux pays développés de réduire drastiquement leurs émissions. Il était nécessaire d'être unis de façon à présenter un front commun africain pour obtenir des pays développés des mécanismes de financement alimentés par des fonds publics, car ce n'était là que justice. Il demandait que les jeunes africains soient parties prenantes des initiatives et programmes pour l'Afrique et que leurs représentants fassent partie de la délégation africaine officielle de la quinzième session de la Conférence des Parties afin qu'ils puissent exposer énergétiquement leurs préoccupations.

11. Dans sa déclaration, M. Timamy a souligné l'importance que l'Union africaine attachait à la nécessité pour l'Afrique de s'exprimer invariablement d'une même voix au cours des négociations de Copenhague. A cet effet, l'Assemblée de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire de février 2009 avait désigné une délégation unique des chefs d'Etats pour représenter le continent au cours des négociations sur les changements climatiques; adopté une position commune visant à orienter les chefs d'Etats et tous les négociateurs; et entrepris d'adhérer à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour assurer la pleine participation de l'Union en tant que partie aux négociations. Il donnait l'assurance aux experts que l'Union s'engageait à collaborer étroitement avec eux afin que les préoccupations de l'Afrique et ses attentes soient pleinement prises en compte à Copenhague.

12. Dans sa déclaration, M. Wills a fait l'historique du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques et de ses objectifs et relaté sa première réunion tenue à Nairobi, en mai 2009. Les travaux entrepris au cours de la présente réunion seraient présentés aux ministres lors de la réunion extraordinaire de la CMAE qui aurait lieu la veille du segment de haut niveau de la quinzième session de la Conférence des Parties. Il était de plus en plus évident que la position de l'Afrique en matière de négociation était solide et que le continent attachait une grande importance à son unité. Néanmoins, il restait encore beaucoup à faire si l'on voulait que le continent tire le meilleur parti possible des occasions offertes et des avantages pour l'obtention desquels il œuvrait. Pour ce faire, il était nécessaire d'élaborer plus avant le cadre global des programmes sur les changements climatiques; la réunion en cours représentait à cet égard une grande avancée.

13. Dans sa déclaration, M. Egziabher a exprimé sa satisfaction de voir l'Union africaine anticiper s'agissant du débat sur les changements climatiques et s'appêter à adhérer à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Bien qu'ayant été dotée de tous les avantages naturels possibles, l'Afrique avait été spoliée par d'autres pays, ce qui avait eu pour effet d'affaiblir sa structure sociale, en raison des querelles internes suscitées, et l'avait exposée aux déprédations des pays développés. Il conjurait donc les pays africains de demeurer unis lorsqu'ils s'adapteraient aux changements climatiques et en atténueraient les effets de façon à assurer la sécurité et la prospérité des générations futures mais aussi de veiller à ce que les nations développées s'engagent à adopter des réductions des émissions pouvant être mesurées, rapportées et vérifiées. Bien que les pays africains ne se soient pas accordés sur les stratégies à employer pour obtenir des Etats-Unis d'Amérique qu'ils signent un accord, quel qu'il soit, ils partageaient l'objectif consistant à sauver la biosphère et, de ce fait, souhaitaient vivement obtenir l'adhésion des Etats-Unis d'Amérique. A cette fin, M. Egziabher encourageait les négociateurs à faire preuve de souplesse constructive. Il déclarait la réunion officiellement ouverte.

## **B. Participation**

14. Assistaient à la réunion les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

15. Les entités et organismes des Nations Unies ci-après étaient également représentés à la réunion : Banque mondiale, Bureau des services d'appui aux projets, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds pour l'environnement mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la santé, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies.

16. Ont également assisté à la réunion les représentants des organisations intergouvernementales régionales suivantes : Commission de l'Union africaine, Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté de l'Afrique de l'Est, Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Observatoire du Sahara et du Sahel, Parlement panafricain.

17. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales étaient également présentes à la réunion. La liste complète des participants a été distribuée séparément.

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Election du Bureau**

18. Conformément au règlement intérieur, la réunion s'est déroulée sous les auspices du Bureau de la douzième session de la CMAE. En conséquence, le représentant de l'Afrique du Sud a occupé la présidence.

19. Le représentant du Burkina Faso a exercé la fonction de rapporteur

### **B. Adoption de l'ordre du jour**

20. Les experts ont adopté l'ordre du jour ci-après établi à partir de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat (AMCEN/AHLPC/2/1) tel que modifié verbalement :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Introduction et objectifs de la réunion.
4. Progrès des négociations en cours sur les changements climatiques :
  - a) Plan d'action de Bali : bilan des activités entreprises par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques;
  - b) Protocole de Kyoto : bilan des activités entreprises par le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto.
5. Financement des changements climatiques, en particulier en Afrique.
6. Exposés.
7. Exposés sur l'établissement d'un cadre de programmes africains sur les changements climatiques :
  - a) Projet de cadre des programmes sur les changements climatiques en Afrique orientale;
  - b) Projet de cadre des programmes sur les changements climatiques en Afrique centrale;
  - c) Projet de cadre global des programmes africains sur les changements climatiques.
8. Séances de groupe.
9. Exposés.
10. Examen et adoption des documents finaux.
11. Clôture de la réunion.

## C. Organisation des travaux

21. Le Secrétaire de la CMAE a indiqué que le premier jour la session se déroulerait en plénière. Le deuxième jour, trois groupes de travail seraient constitués pour débattre des questions suivantes : position de négociation commune; politiques; et aspects programmatiques des activités de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique. Les experts ont été invités à intégrer le deuxième ou le troisième groupe, le premier groupe étant exclusivement réservé au Groupe des négociateurs africains. Le troisième jour il y aurait une réunion plénière et des séances de groupes de travail.

## III. Introduction et objectifs de la réunion

22. Le Secrétaire de la CMAE a brièvement exposé l'objectif de la réunion en cours et retracé l'évolution de la position adoptée par les pays africains en prévision des négociations de Copenhague. Il a exprimé sa gratitude aux divers partenaires qui avaient fourni un appui financier à la réunion. Il a souligné que, contrairement aux doutes exprimés ici ou là, les pays africains étaient bien parvenus à une position de négociation commune dûment fondée et cohérente. Il importait d'appuyer et d'encourager ceux qui négociaient au nom du continent. Il exhortait les hauts responsables gouvernementaux à œuvrer dans leur pays pour que les négociateurs bénéficient du concours qui leur était nécessaire, indiquant qu'il incombait collectivement aux experts africains de tenir leurs dirigeants politiques informés et de leur prêter assistance à Copenhague.

23. En réponse à une demande de précisions concernant la participation des chefs d'Etats aux négociations de Copenhague, le représentant du Danemark a confirmé que lors du sommet de 2009 sur les changements climatiques, tous les chefs Etats avaient été verbalement invités par le Premier Ministre du Danemark et le Secrétaire général à assister à la réunion de haut niveau au cours de la quinzième session de la Conférence des Parties.

## IV. Progrès des négociations en cours sur les changements climatiques

### A. Plan d'action de Bali : bilan des activités entreprises par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques

24. M. Kamel Djemouai (Algérie), qui prenait la parole en qualité de président du Groupe des négociateurs africains, a expliqué les travaux du groupe réalisés au cours des deux jours précédents et indiqué ce qu'il restait encore à faire. Il a précisé que depuis la réunion d'Alger de novembre 2008, le groupe n'avait cessé de s'employer à actualiser la position commune des négociations africaines à l'aide des nouveaux éléments et annonces présentés par le monde en développement. Toutefois, les indications particulièrement défavorables données à Bangkok avaient déçu et découragé les représentants africains. En aucun cas le groupe n'accepterait l'abolition du Protocole de Kyoto comme cela avait été proposé par certains pays. Il avait donné suite à divers nouveaux documents présentés à Bangkok mais était préoccupé par le fait que certains textes importants devaient encore être publiés par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le groupe ne refuserait pas d'examiner ces documents mais les pays développés devaient savoir qu'il lui serait impossible d'approuver quoi que ce soit qui n'ait été au préalable convenu, ce qui pourrait bien entraîner des retards.

25. Il a alors appelé l'attention sur les réunions et conférences parallèles officielles qui se déroulaient hors du cadre de la Convention et qui se révélaient particulièrement utiles. En un mot, toutefois, l'Afrique avait besoin de deux choses : un processus transparent et le rétablissement de la confiance entre Parties, qui avait disparue à Bangkok. Enfin, il a souligné le fait que le groupe appréciait fort peu le silence du secrétariat de la Convention alors qu'il devrait donner des avis aux représentants.

26. Au cours du débat qui a suivi, nombre de représentants ont demandé que le Protocole de Kyoto soit prorogé et se sont opposés aux efforts de l'Union européenne et d'autres pays développés tendant à le remplacer par un autre mécanisme. Ils ont insisté sur le fait que la survie du Protocole de Kyoto allait de pair avec celle des peuples africains et qu'en conséquence on ne pouvait accepter qu'il disparaisse car cela équivaldrait à laisser les africains périr. On a souligné que l'Afrique était le continent le plus exposé aux effets délétères des changements climatiques. Plutôt que de créer un nouveau mécanisme dans lequel seraient incorporées diverses idées, un représentant jugeait préférable de maintenir le Protocole et de la consolider à l'aide de nouvelles idées. Un autre représentant craignait l'éventualité

d'un échec possible des négociations du point de vue africain et demandait donc qu'une stratégie prévoie les réponses à apporter en pareil cas.

27. Plusieurs représentants ont fait observer que l'évolution récente des négociations constatée à Bangkok semblait aller à l'encontre des principes tels que la justice climatique, la transparence, l'équité et les responsabilités communes mais différenciées. Une représentante a fait observer que les nations développées, qui avaient provoqué par leurs émissions les changements climatiques, cherchaient à esquiver leur responsabilité et à en faire porter le poids aux nations en développement auxquelles l'on ne pouvait imputer les importantes émissions de gaz à effet de serre. Elle demandait que les pays développés fournissent une contribution financière au titre des mesures d'adaptation afin d'aider le continent dans ses efforts contre les changements climatiques. Un autre représentant a noté que les pays développés avaient parlé de réduction des émissions et d'autres mesures similaires mais qu'à ce jour aucune réduction importante n'était intervenue, ce qui l'amenait à se demander si ces nations prenaient vraiment leurs engagements au sérieux.

28. Un certain nombre de représentants regrettaient que la délégation africaine soit peu importante. Soulignant l'importance du nombre des représentants dépêchés par les pays développés et la question des diverses réunions habituellement menées parallèlement, il demandait que la CMAE s'enquière de la possibilité d'accroître la taille de la délégation africaine. D'autres représentants ont indiqué que leur participation aux diverses réunions organisées en prévision de la Conférence de Copenhague avait été gravement compromise par le fait que le secrétariat de la Convention n'avait pas été en mesure d'assurer les services d'interprétation en français et dans d'autres langues de l'Organisation des Nations Unies. Ils soulignent le fait qu'en Afrique nombre de pays étaient francophones, sans compter les pays où l'on s'exprimait en portugais et dans d'autres langues; en conséquence, lorsque les réunions ne se déroulaient qu'en anglais, cela nuisait à leurs intérêts. On a également indiqué que la faible contribution du secrétariat de la Convention et son manque d'orientation nuisaient aussi à la participation tandis que des documents extrêmement longs devaient encore être examinés alors que l'on disposait de peu de temps pour ce faire.

29. Répondant aux observations formulées, M. Djemouai a demandé au Groupe des négociateurs africains d'adresser les résultats de leurs débats aux ministres et à d'autres hauts responsables le plus rapidement possible de façon à s'assurer qu'ils aient pleinement conscience de la situation actuelle et entreprennent de jeter les bases d'une action au niveau ministériel à Copenhague. Il a indiqué que lors de la quatorzième session de la Conférence des Parties, les pays développés avaient été en mesure de faire obstacle à tout type de débat au titre de l'article 9 du Protocole. Ces débats auraient permis de procéder à une révision du Protocole et auraient donc été un moyen approprié et légal d'incorporer de nouvelles idées portant modification du Protocole. Ces débats, qui auraient servi les intérêts de tous les Etats Parties au Protocole et à la Convention, étaient une idée que les pays développés Parties n'avaient pas approuvée.

30. Il convenait qu'il était nécessaire d'interpréter les débats, notamment en français. Il demandait instamment à la CMAE et aux organismes internationaux compétents de faire les efforts nécessaires pour veiller à ce que cette difficulté ne constitue pas un obstacle supplémentaire à la participation réelle et active des nations non anglophones. Il observait qu'on ne cessait de s'employer à amener les Etats-Unis d'Amérique à s'engager et que dans ce combat on instrumentalisait les pays en développement. Il exhortait les nations développées à ne pas mêler leurs homologues des pays en développement à cette lutte, les mettant en garde contre le fait que l'abolition du Protocole ne garantissait nullement l'adhésion des Etats-Unis à tout instrument le remplaçant. Il a également souligné le fait que lors des négociations de Bangkok les nations développées avaient cherché à remplacer le principe d'une « responsabilité commune mais différenciée » par celui de « responsabilité commune », éludant ainsi leur responsabilité historique. Cette manœuvre ne pouvait en aucune façon être acceptée par le Groupe des négociateurs africains.

31. Le secrétariat de la CMAE a alors soulevé auprès du Bureau de la Conférence les questions de la taille des délégations et de l'absence d'interprétation.

32. Le Président a noté que l'on avait soulevé une véritable question en faisant état de la capacité des différents pays à participer pleinement aux négociations. Cherchant à faire face à cette difficulté, le Groupe des négociateurs africains avait demandé aux pays de se concentrer sur des questions précises à chacune des réunions, de façon à pouvoir assurer leur représentation chaque fois que cela était possible. Il a ajouté que l'idée proposée à Bangkok, à savoir l'abolition du Protocole de Kyoto, n'était pas nouvelle. Le problème, toutefois, résidait en ceci que l'Union européenne avait basculé dans le camp des abolitionnistes et que tous les pays développés avaient appuyé la position de l'Union. Le groupe africain recommandait donc au pays africains de camper sur leur position en vertu de laquelle il devrait y avoir deux types de négociations concernant, l'un, le Protocole et, l'autre, la Convention. Il craignait

que les négociations ne se transforment en une guerre d'usure et en manœuvres dilatoires et qu'elles aboutissent à la confusion, mais il insistait sur le fait que l'Afrique aussi serait également capable de recourir à ces tactiques. Fondamentalement, la question se ramenait pour l'Afrique à la nécessité d'adopter un front uni.

## **B. Protocole de Kyoto : bilan des activités entreprises par le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto**

33. M. Seth Osafo a fait le bilan, en sa qualité de consultant, des activités du Groupe de travail et donné un aperçu de l'historique du Protocole et des informations sur le mandat du Groupe de travail. Il a fait état de chiffres pour illustrer la diversité des objectifs précis retenus par les pays inscrits à l'annexe ainsi que des nouveaux objectifs que nombre d'entre eux avaient avancés. Les pays en développement avaient demandé que des objectifs plus importants et plus ambitieux soient retenus pour les Parties de l'Annexe I, tandis que l'Afrique proposait une réduction de 40 % d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990. Il a appelé l'attention sur la position adoptée par l'Union européenne à Bangkok ainsi que sur les efforts déployés pour concevoir un nouvel instrument qui prendrait en compte les préoccupations du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Il a en outre esquissé certaines des principales questions qu'examinait le Groupe de travail, dont la question de son propre mandat, compte tenu de la réunion de Bangkok, et celle des diverses options qui pourraient se faire jour à Copenhague. Il demandait instamment aux négociateurs de continuer à espérer que les négociations ne déraillent pas, mais insistait sur le fait qu'une issue heureuse pour l'Afrique dépendrait des efforts de tous les représentants présents.

34. Au cours du débat qui a suivi, nombre de représentants ont appelé l'attention sur les multiples scénarios évoqués au cours de l'exposé. Plusieurs d'entre eux ont indiqué que les négociateurs devraient être prêts à débattre de tout scénario qui pourrait être présenté, soulignant que des surprises étaient possibles et qu'il serait préférable de se rabattre sur des scénarios moins optimistes si la Conférence de Copenhague ne débouchait pas sur une issue heureuse. Un autre représentant cherchait à savoir ce qu'il adviendrait au cas où l'on se retrouverait dans une impasse.

35. Plusieurs représentants ont observé que les nations développées ne semblaient guère désireuses de tenir les engagements qu'elles avaient contractés au titre du Protocole. Un représentant se demandait s'il était possible à cet égard d'exercer des pressions. Un autre cherchait à savoir si, au cas où un nouveau protocole était adopté, on aurait la garantie que les pays émettant le plus de gaz, tels que les Etats-Unis d'Amérique, le ratifieraient et, dans l'affirmative, s'ils respecteraient leurs engagements.

36. M. Osafo a répondu en donnant plus de détails sur tout nouveau mécanisme éventuel. Y figureraient les questions soulevées au cours des débats du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto. Il pourrait porter sur les questions concernant les mécanismes propres à assurer une application souple des mesures, les nouvelles catégories de Parties et le financement. Ainsi, à cet égard, les Etats-Unis d'Amérique avaient présenté une proposition à Bangkok en vertu de laquelle toutes les Parties, y compris les pays en développement, devraient contribuer au nouveau mécanisme de financement, à l'exception, éventuellement, des pays les moins avancés. Une autre question épineuse, à savoir celle des droits de propriété intellectuelle, pourrait également y figurer.

37. En outre, il a souligné le fait que la ratification était un processus long et que tout amendement adopté à Copenhague nécessiterait de la part des Parties d'importants efforts pour entrer en vigueur. Il y aurait des surprises à Copenhague et il était fort possible, en cas d'impasse, que les ministres ou les chefs d'Etats prennent les négociations à leur compte. Il exhortait donc les négociateurs à veiller à ce que les hauts responsables de leurs pays soient prêts à agir.

## **C. Adoption des principaux messages**

38. M. Djemouai a appelé l'attention sur les principaux messages des négociateurs du groupe africain tels que distribués en tant que document de séance. Il a expliqué qu'ils avaient été précédemment examinés à huis clos au cours de la session spéciale sur le changement climatique de la CMAE tenue à Nairobi en mai 2009, mais que depuis lors le groupe avait décidé de les rendre publics afin que sa transparence et sa franchise soient clairement établies. Les principaux principes sous-tendant les travaux du groupe étaient la neutralité, l'équité, la responsabilité historique, le principe d'une responsabilité commune mais différenciée ainsi que le principe de précaution. L'Afrique insistait pour que soit adopté un processus comportant deux volets, qui se traduirait par une modification du

Protocole de Kyoto et par l'adoption d'un instrument juridique distinct recensant les résultats des négociations au titre de la Convention. Le continent n'accepterait aucun retard de la part des pays développés concernant leur obligation de réduire considérablement leurs émissions de gaz à effets de serre et d'assurer un appui à l'Afrique, pas plus qu'il n'accepterait le remplacement du Protocole de Kyoto ou sa fusion avec un nouvel accord. M. Djemouai a demandé à l'Union européenne de revenir à sa décision de 2001 d'appuyer le Protocole de Kyoto plutôt que de chercher à se défaire de l'instrument.

39. Les principaux messages ont été adoptés. Ils figurent dans leur intégralité à l'annexe I au présent rapport.

## **V. Financement des changements climatiques, en particulier en Afrique**

### **A. Exposés**

40. Des exposés ont été faits par Mme Emily Massawa, Administratrice de programme de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE; M. Sekou Toure, Commissaire à la résolution des conflits au Fonds pour l'environnement mondial (FEM); et Mme Marjory-Anne Bromhead, Conseillère en gestion des ressources naturelles à la Banque mondiale.

#### **1. Impact économique des changements climatiques**

41. Mme Massawa a souligné les principaux résultats d'une étude sur le coût économique des changements climatiques qui pourraient avoir des effets néfastes sur le produit intérieur brut des pays africains pouvant atteindre trois pourcent d'ici à 2030. Les mesures d'adaptation, quoique coûteuses, pourraient réduire ce coût et contribuer à la résilience climatique. Elle exhortait le continent à s'engager dans la voie d'une croissance à faible émission de carbone en raison de ses avantages connexes potentiels.

#### **2. Fonds pour l'environnement mondial**

42. M. Toure a fait observer que le FEM était un mécanisme de financement de multiples accords multilatéraux sur l'environnement et que son orientation était celle que lui donnait les conférences des Parties à ces instruments, plutôt que celle qu'il se donnait de sa propre initiative. Il a expliqué en quoi consistait les domaines de concentration du FEM, appelé l'attention sur ses principales réalisations dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements et souligné ses activités en Afrique, dont des projets dans des domaines essentiels dans lesquels des ressources avaient été investies. Il a également expliqué les problèmes auxquels était confronté le FEM alors qu'il s'approchait de la date de sa cinquième reconstitution.

#### **3. Banque mondiale**

43. Mme Bromhead a expliqué la démarche de la Banque mondiale s'agissant du financement d'un développement résistant aux aléas climatiques. Elle a donné un aperçu des principes directeurs et exposé la stratégie de la Banque en Afrique subsaharienne, mettant l'accent sur l'adaptation et la nécessité d'accroître le financement et de prendre des mesures d'urgence. Elle a examiné certaines sources de financement telles que les fonds d'investissements climatiques et les fonds carbone ainsi que de nouveaux instruments éventuels en matière de financement. Elle a détaillé des initiatives de la Banque telles que le programme pilote visant à assurer la résilience climatique et le programme d'investissement dans les forêts. La Banque comptait trois fonds actifs : le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Fonds de partenariat pour le carbone et le Fonds d'atténuation des risques de catastrophes. Pour parvenir à obtenir un financement suffisant, il était nécessaire de panacher les sources de financement des activités concernant le climat et les instruments de politique générale.

### **B. Débat**

44. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont indiqué que les financements dont faisaient état certains exposés consistaient en prêts. Toutefois, ce type de financement allait à l'encontre des dispositions du paragraphe 3 de l'article 4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui stipule « que les pays développés Parties et les autres Parties développées figurant à l'Annexe II fournissent des ressources financières nouvelles et additionnelles ». Au paragraphe 1 de l'article 11, il est en outre fait état d'un « mécanisme chargé de fournir des ressources financières sous forme de dons ou à des conditions de faveur ». Un représentant a rejeté l'idée de prêts pour financer les mesures d'adaptation et d'atténuation, car l'Afrique n'était nullement responsable au premier chef des effets des changements climatiques. Conformément au principe de la responsabilité historique, tous ces coûts devraient être financés par les nations développées. Un autre

représentant a indiqué que si un mécanisme de financement était placé sous le contrôle de la Conférence des Parties, aucun prêt ne serait jamais autorisé.

45. D'autres représentants ont évoqué les problèmes soulevés par l'accès au financement pour des projets au titre des divers mécanismes, soulignant que les montants des fonds consentis étaient souvent insuffisants, qu'il était particulièrement peu aisé de trouver les contacts ou correspondants appropriés et que certains pays ne disposaient pas des moyens techniques leur permettant de concevoir des projets donnant droit à des financements. Un représentant se demandait s'il était sage de s'en remettre aux financements des pays qui émettaient le plus de gaz à effets de serre tandis qu'un autre a indiqué s'il était bel et bon de s'étendre sur les vastes projets en cours, alors que ceux-ci ne semblaient guère avoir abouti à des résultats concrets; pour cette raison il souhaitait obtenir des précisions sur les indicateurs de résultats disponibles. Les autres questions soulevées par divers représentants concernaient la possibilité de disposer de fonds pour créer des centres de recherche sur les changements climatiques, la réforme du Fonds pour l'environnement mondial et les critères utilisés dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement aux fins de ses activités.

46. En réponse, Mme Bromhead a convenu qu'il importait au plus haut point de mesurer l'impact des projets, notant que la Banque recourait à des rapports sur l'exécution des projets pour en déterminer la réussite. Elle convenait en outre que l'adaptation était une priorité pour l'Afrique, mais soulignait que la Conférence de Copenhague devait être couronnée de succès pour l'Afrique étant donné que l'on ne disposait pas de fonds suffisants pour répondre aux besoins du continent.

47. M. Toure a répété que le FEM était un instrument de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et qu'il fonctionnait conformément aux orientations de la Conférence des Parties. Il soulignait le fait que les changements climatiques étaient importants, mais que le FEM était également un mécanisme financier répondant aux besoins d'autres conventions et qu'il fallait trouver le bon équilibre entre ses différentes interventions. Il a indiqué que la cinquième reconstitution du Fonds se traduirait par une augmentation du montant des fonds disponibles, mais qu'il fallait encore décider du montant exact. Des réformes étaient également en cours pour changer la façon dont fonctionnait le FEM.

## VI. Exposés

48. Des exposés sur un certain nombre de sujets intéressant les représentants ont été faits par M. Dione; M. Wilfred Ndegwa, Administrateur de programme de l'Organisation mondiale de la santé; Mme Rachel Shebesh, représentante du Parlement panafricain; M. Lucas Assunção, Chef de la Section de la biodiversité et des changements climatiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; M. Augustin Djamenchi, de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique; M. David Hsieh, Vice-président chargé de la commercialisation et des nouvelles technologies à CISCO; M. Nanasta Djimingue, de ENDA Tiers Monde, Dakar (Sénégal); Mme Estherine Lisinge Fotabon, du Secrétariat du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

### A. Exposés

#### 1. Le programme sur le climat au service du développement en Afrique

49. M. Dione a brièvement exposé la situation actuelle concernant la mise en œuvre du Programme sur le climat au service du développement en Afrique sous la direction conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et du Secrétariat de la Banque africaine de développement. Le programme était conçu aux fins d'obtention de deux résultats : l'établissement du Centre africain sur les politiques climatiques, qui serait situé dans les locaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et la mise en place, en cours, du fonds spécial sur les changements climatiques de la Banque africaine de développement. Le recrutement du personnel et des experts du Centre était déjà bien avancé tandis que la Banque africaine de développement comptait obtenir l'approbation de son conseil pour inaugurer le fonds en novembre 2009.

#### 2. Les changements climatiques et la santé

50. Dans son exposé, M. Ndegwa a appelé l'attention sur l'impact indéniable des changements climatiques sur la santé, ajoutant que ces effets allaient probablement se faire sentir davantage dans le secteur sanitaire à l'avenir. Pour illustrer son propos, il a mentionné la corrélation directe entre les concentrations des émissions de gaz à effet de serre dans le Nord et les taux de mortalité dans le Sud.

Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC) faisait référence au fardeau que constitueraient, mondialement, les maladies résultant des changements climatiques; en Afrique, toutefois, la situation était particulièrement dramatique du fait de l'impact du climat sur la production alimentaire, le manque d'eau potable et la densité croissante des moustiques et autres vecteurs de maladie. En conséquence, les taux de mortalité résultant de la malnutrition et de la diarrhée étaient élevés. Il a préconisé que la santé fasse partie de toutes les négociations sur les changements climatiques et la documentation connexe, vu que cet aspect de la question n'avait reçu que très peu d'attention jusqu'à présent; les mesures d'adaptation et d'atténuation, les énergies propres, les mécanismes de financement et la technologie constituaient des domaines dans lesquels il faudrait également prendre en considération le secteur sanitaire.

### **3. Le Parlement panafricain**

51. Mme Shebesh a expliqué que le Parlement panafricain s'efforçait depuis plus d'un an d'appuyer la position africaine de négociation commune et avait élaboré une stratégie qui serait bientôt lancée. Peu de parlementaires possédaient les connaissances nécessaires pour apporter une contribution utile au débat sur les changements climatiques; elle a donc engagé les représentants à veiller à que les négociations politiques ne soient pas entravées par l'incapacité à réagir en connaissance de cause.

### **4. Le progrès des acquis du développement dans le domaine du commerce, des changements climatiques et du développement**

52. M. Assunção a présenté un exposé sur l'importance des échanges commerciaux dans les programmes de développement et programmes concernant les changements climatiques, expliquant les similarités et les différences entre les régimes applicables aux échanges commerciaux et les régimes applicables aux changements climatiques, comment ils s'influençaient mutuellement, et la manière de faire en sorte qu'ils soient mutuellement bénéfiques. Il s'est déclaré déçu par la lenteur des progrès du programme de développement de Doha, soulignant toutefois que l'Afrique avait, dans le cadre de la feuille de route de Bali, une occasion sans pareille de négocier les fondamentaux d'une nouvelle ère de développement à faible intensité de carbone. Nonobstant la réticence générale à introduire les changements climatiques dans les négociations commerciales, la possibilité existait pour l'Afrique de faire des préoccupations climatiques des possibilités de développement, par exemple en évitant et inversant le déboisement, en développant les énergies propres, en introduisant la production de biocarburants et la diversification économique, avec un nouvel appui financier qui viendrait s'ajouter à l'appui financier déjà fourni au titre du Mécanisme pour un développement propre et à l'Aide publique au développement. La nécessité se faisait sentir d'intégrer le développement, la croissance économique et l'action sur le climat dans un monde à faible intensité de carbone et d'aider les pays en développement vulnérables à relever ce défi.

### **5. La société civile**

53. M. Djamenchi, parlant au nom de la société civile, a lancé un appel à l'affirmation d'une position de négociation commune pour l'Afrique. Il a rappelé que le Gouvernement éthiopien avait demandé une aide alimentaire pour des millions de personnes, preuve de l'impact du changement climatique sur les pays africains et leurs efforts de développement. L'Afrique avait dans le passé eu d'autres occasions d'enrayer le pillage systématique de ses ressources naturelles, par exemple à Stockholm, occasion qui avait été manquée; il était donc impératif de rester ferme et d'éviter de répéter les erreurs du passé. Un sens de la justice devait être le principe directeur des négociations à Copenhague; les pays développés devaient accepter leur responsabilité historique pour les concentrations actuelles d'émissions de gaz à effet de serre; les technologies disponibles devaient être rendues accessibles et utilisables; les ressources naturelles ne devaient pas être à vendre; et un régime juridique contraignant et juste devait émerger des négociations.

### **6. L'amélioration des communications à la quinzième session de la Conférence des Parties**

54. M. Hsieh a présenté un exposé sur les technologies de communication vidéo les plus récentes de sa société commerciale, qui seraient utilisées pendant la quinzième session de la Conférence des Parties et pendant la durée de la présidence de la Conférence par le Danemark. Ce projet, qui était mis en œuvre en liaison avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Gouvernement danois, créerait une plateforme mondiale pour l'interaction et la communication, afin de faire progresser la coopération sur la question des changements climatiques. La technologie TéléPrésence de cette société avait déjà permis de réduire les frais de voyage de 500 millions de dollars par an et permettrait d'économiser 2,1 millions de places d'avion d'ici 2012. Le centre TéléPrésence à Copenhague serait relié aux installations des Nations Unies dans le monde entier et, en outre, 75 bureaux CISCO seraient ouverts aux délégués, leur permettant de communiquer par vidéoconférence avec leurs partenaires, collègues, organisations non gouvernementales et médias. La plateforme

mondiale sur les changements climatiques ainsi mise en place contribuerait à instaurer une communauté d'intérêts au-delà de la quinzième session de la Conférence des Parties. En outre, la société s'efforçait, avec l'Union internationale de télécommunication et l'Union africaine, de subventionner les systèmes TéléPrésence en Afrique.

#### **7. Examen et analyse du texte de négociation à la lumière des circonstances propres à l'Afrique**

55. M. Djimingue a donné un aperçu du texte négocié par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur les changements climatiques pour répondre aux besoins d'éclaircissements exprimés par le Groupe des négociateurs africains face aux complexités du texte. Les points fondamentaux pour l'Afrique étaient : la nécessité de participer à un effort collectif; les trois priorités que sont l'adaptation aux changements climatiques, le développement durable et l'élimination de la pauvreté; la nécessité d'un appui financier solide et ciblé; la nécessité d'approfondir la compréhension des implications des négociations pour l'Afrique; et, enfin, la nécessité de formuler des recommandations de politique. A cet égard, l'intervenant a appelé l'attention sur les recommandations formulées dans le texte, notamment : la nécessité de mettre l'accent sur les considérations d'équité, les responsabilités historiques et les responsabilités communes et différenciées; l'importance des mesures d'adaptation et les moyens de les mettre en œuvre; la nécessité de maintenir un clivage entre les engagements et les mesures d'atténuation; le soutien aux mécanismes de mobilisation de fonds, y compris la proposition du Gouvernement mexicain, sous réserve d'amendements; le développement et le transfert de technologies, en mettant davantage l'accent sur les énergies renouvelables; et, enfin, les actions immédiates et urgentes dans le domaine du renforcement des capacités. Il a rappelé que le texte à l'étude était le fruit d'un travail en évolution, ajoutant que toute nouvelle suggestion serait la bienvenue.

#### **8. La réduction des risques de catastrophe comme moyen d'adaptation aux changements climatiques**

56. Mme Fotabong a donné un aperçu de la stratégie de réduction des risques de catastrophe en Afrique, vu la fréquence croissante des catastrophes déclenchées par des phénomènes naturels sur le continent. Elle a ensuite exposé la stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et le programme d'action prévu pour mettre en œuvre cette stratégie, dont le but ultime était d'amortir les impacts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes sur les populations et les économies africaines, permettant ainsi d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et autres aspirations au développement. La stratégie était un document de politique à caractère juridique de l'Union africaine. Il existait un certain nombre de domaines d'intervention stratégiques qui pourraient faire l'objet d'une mise en œuvre à l'échelon national, régional et mondial. Elle a souligné qu'il existait clairement un lien entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et que le programme d'action devait donc se voir accorder une priorité élevée dans la lutte contre les changements climatiques, tant à Copenhague qu'après.

### **B. Débat**

57. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont porté un vif intérêt aux questions liées au climat et à la santé. Un représentant a demandé si l'Organisation mondiale de la santé (OMS) apportait un soutien aux programmes et études visant à évaluer les effets des changements climatiques sur la santé. Un autre a suggéré que l'on dresse une carte des maladies liées au climat. Un représentant a demandé des précisions sur les mesures prises par les pays développés pour inverser la situation. Un autre a souligné que la santé était un domaine dans lequel il existait un véritable besoin de programmes d'adaptation en Afrique ainsi que le besoin d'un système d'alerte rapide sur la propagation des maladies liées au climat; les systèmes météorologiques en Afrique étaient généralement dépassés et il a demandé si l'OMS prévoyait de collaborer avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur cette question. Un autre représentant a demandé une augmentation du financement destiné à la santé reproductive.

58. Répondant aux différents points soulevés, M. Ndegwa a souligné qu'il faudrait disposer d'un plus grand nombre de données scientifiques sur les effets des changements climatiques en Afrique et, à cet égard, il s'est félicité de la coopération avec l'OMM et d'autres partenaires, par exemple dans le cadre des services d'eau. Il a mentionné les travaux entrepris au Kenya, à l'aide des stations météorologiques, pour aider à détecter les épidémies saisonnières de paludisme, ajoutant que la mise en place de micro-stations météorologiques pourrait être utile. Il a appelé l'attention sur la déclaration adoptée à la troisième Conférence mondiale sur le climat, mettant en place un cadre global pour les services climatiques, et souligné la nécessité d'un engagement politique plus ferme et d'une coopération plus étroite entre les services sanitaires et autres services connexes afin de résoudre ces problèmes. Les

négociations sur les changements climatiques constituaient une occasion essentielle pour appeler l'attention des pays développés sur les impacts sur la santé et les taux de mortalité dans le Sud. Il a souscrit à la suggestion tendant à dresser des cartes des maladies induites par le climat, ajoutant que les informations de ce type étaient appréciées par les dirigeants politiques.

59. Plusieurs représentants ont posé des questions sur les échanges commerciaux. Un représentant a comparé les difficultés afférentes aux négociations sur les changements climatiques aux difficultés rencontrées lors des entretiens menés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et s'est demandé quels enseignements il convenait d'en tirer. Un autre a noté que les transferts de technologies étaient souvent entravés par la question épineuse des droits de propriété intellectuelle et il a demandé quels conseils et orientations pouvaient être donnés aux pays africains. Un autre représentant a soulevé la question des émissions de carbone émanant des pays voisins.

60. Dans sa réponse, M. Assunção a noté que les échanges commerciaux étaient omniprésents dans les négociations sur le climat et que les pays devaient être conscients des liens entre les deux. Les pays africains, qui avaient du mal à se faire entendre lors des négociations sur le commerce, avaient à leur portée une occasion historique d'obtenir des résultats dans les négociations sur le climat à long terme, en particulier dans le domaine du transfert de technologies. Il fallait, toutefois, participer aux négociations en ayant clairement à l'esprit quelles étaient les technologies nécessaires pour exploiter le potentiel disponible. La plupart de ces technologies pouvaient être acquises sans avoir à acquitter des droits de propriété intellectuelle importants et pouvaient être obtenues si des propositions précises étaient présentées à cet effet. S'agissant de la pollution transfrontière par les émissions de carbone, il a cité d'autres exemples comme les effets de la pluie acide, ajoutant que des solutions étaient généralement trouvées au moyen d'accords de coopération entre pays voisins.

61. Un représentant a dit que les pays africains avaient la capacité de produire les meilleures technologies, mais que des fonds étaient nécessaires pour la recherche-développement; il importait d'investir dans la recherche de technologies locales sans attendre un transfert de technologies; les programmes de recherches universitaires devaient être encouragés. Un autre représentant a fait observer que, si les projets industriels étaient bien compris à l'échelon national, il existait en revanche peu de connaissances sur les biocarburants; il fallait par conséquent que davantage d'informations sur l'utilisation des technologies faisant appel aux biocarburants soient disponibles à l'échelle communautaire.

62. Un représentant a demandé quels étaient les pays africains raccordés au réseau TéléPrésence de la société CISCO. M. Hsieh a répondu que seule l'Afrique du Sud disposait actuellement d'un bureau TéléPrésence mais que, à l'occasion du déploiement de ce système à Copenhague, les Bureaux du PNUÉ à Nairobi seraient connectés; il a ajouté que, grâce au don de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Union africaine, il était prévu que ce système soit également installé au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, puis dans environ 12 autres sites possibles en Afrique, qui restaient à déterminer.

## **VII. Exposés sur l'établissement du cadre des programmes africains sur les changements climatiques**

### **A. Projet de cadre des programmes sur les changements climatiques en Afrique orientale**

63. Présentant ce document, Mme Rose Mukankomeje, Directrice générale de l'Office rwandais de la protection de l'environnement, a brièvement retracé l'historique de la réunion sous-régionale sur les changements climatiques en Afrique de l'Est convoquée conjointement par la Communauté de l'Afrique de l'Est et la CMAE à Kigali, au cours de laquelle les représentants avaient rédigé ce cadre. Cette réunion avait été l'occasion d'apprendre en quoi consistaient les changements climatiques, d'en savoir plus sur les négociations qui auraient lieu prochainement à Copenhague, et d'améliorer la sensibilisation. Elle a souligné qu'il importait de s'approprier les programmes à l'échelon national en recourant aux compétences qui existaient sur le continent africain et qui pouvaient être exploitées. Ce document cadre contenait des recommandations, présentait un compte rendu de la réunion, identifiait les lacunes et mentionnait également les initiatives qui pourraient être lancées après Copenhague.

## **B. Projet de cadre des programmes sur les changements climatiques en Afrique centrale**

64. Dans son exposé, M. Rodrigue Abourou Otego (Gabon) a présenté les documents rédigés lors de la réunion des pays d'Afrique centrale. Il a signalé que ce groupe, tout en reconnaissant que la priorité pour le continent était l'adaptation, avait aussi mis l'accent sur l'atténuation, vu les caractéristiques géographiques propres à la région, notamment le bassin du Congo et son couvert forestier. Vu l'importance du rôle des forêts dans la régulation et la stabilisation du climat, le Groupe avait préconisé que la version intégrale du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) soit pleinement intégrée aux négociations, puisque ce facteur allait intervenir dans le développement durable des pays d'Afrique centrale. Son financement devrait par conséquent être perçu comme un partenariat.

## **VIII. Séances de groupe**

65. Trois groupes de travail ont été constitués pour délibérer sur : une position de négociation commune; la politique à suivre; et les aspects programmatiques des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique. Ces trois groupes se sont réunis le jeudi 22 octobre 2009 dans l'après-midi et le vendredi 23 octobre 2009 dans la matinée.

66. Les rapporteurs des groupes de travail ont fait rapport sur les progrès de leurs travaux sur la rédaction des documents qui seraient adoptés dans le cadre du chapitre X (examen et adoption des documents finaux).

## **IX. Exposés**

67. Des exposés sur un certain nombre de sujets intéressant les représentants ont été présentés par Mme Janet Macharia, Administratrice de programme hors classe, Section Assurance Qualité (PNUE); M. Peter A. Minang, Coordonnateur mondial, Partenariat ASB sur les zones d'exclusion des forêts tropicales (Centre mondial pour l'agroforesterie); M. Kim Carstensen, Leader de l'Initiative mondiale en faveur du climat du Fonds mondial pour la nature (WWF); et M. Ali Mohamed, Secrétaire permanent au Ministère des programmes spéciaux (Kenya).

### **A. Exposés**

#### **1. Le changement climatique et les questions de parité**

68. Mme Macharia a abordé la question de l'intégration des questions de genre dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques en Afrique, soulignant que l'Afrique était le continent le plus vulnérable aux changements climatiques. Elle a rappelé que, si la répartition des rôles et responsabilités entre les sexes variait selon les continents, d'une manière générale, les femmes africaines, en vertu de leurs rôles reproductifs et productifs, seraient plus exposées aux changements climatiques que les hommes. Elle a poursuivi en décrivant les stratégies adoptées pour intégrer la perspective sexospécifique dans les négociations sur le changement climatique, depuis l'adoption des Déclarations de Johannesburg et de Nairobi par la CMAE, rappelant que des exposés sur les questions de genre avaient été faits lors de consultations sous-régionales et que la CMAE avait établi un groupe d'experts sur le genre et les changements climatiques à l'appui du processus africain, en autres initiatives. Elle a exposé les principales recommandations et principaux messages formulés au cours de la semaine écoulée durant les réunions prévues pour appuyer le processus africain.

#### **2. Réflexion sur les positions et programmes de l'Afrique face aux changements climatiques**

69. M. Minang s'est félicité des progrès accomplis à ce jour, soulignant toutefois qu'il restait encore beaucoup à faire attendu que le continent africain, contrairement à l'Amérique latine ou à l'Asie, n'apprenait pas sur place. Ainsi, l'Indonésie mettait en œuvre, à elle seule, un plus grand nombre de projets REDD que le continent africain tout entier. Il a suggéré que les concepts REDD-plus et REDD-plus-plus soient inclus dans les négociations, car si l'on incluait seulement le concept REDD, il s'ensuivrait que des millions d'africains seraient exclus, s'ils n'avaient pas accès aux forêts pluviales. L'agroforesterie, qui combinait les principaux aspects de l'adaptation et de l'atténuation face aux changements climatiques, était également essentielle. Il a souligné la nécessité d'accorder l'attention voulue aux marchés du carbone, soulignant que les enjeux majeurs en matière de financement pourraient grandement bénéficier à l'Afrique. Il s'agissait non pas d'exclure certaines idées au profit

d'autres, mais d'harmoniser toutes ces idées entre elles pour veiller à ce que tout le monde y trouve son compte.

### 3. Une attente juste et ambitieuse du Sommet de Copenhague

70. M. Carstensen, tout en se félicitant des progrès accomplis par le Groupe des négociateurs africains, s'est déclaré préoccupé par les intentions exprimées par certains pays, qui souhaiteraient en finir avec le Protocole de Kyoto ainsi que des attentes moins ambitieuses du résultat des négociations à Copenhague. Pire encore, de telles idées semblaient avoir le soutien, du moins tacite, du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a souligné qu'une double approche était essentielle; que l'adaptation et l'atténuation étaient les priorités absolues pour l'Afrique; et que toute augmentation des températures ne devrait pas dépasser 2° C, faute de quoi de graves dommages seraient imposés aux petits Etats insulaires en développement, entre autres. Il a également souligné que les pays africains devaient définir plus clairement leur position sur les sources de financement et, en guise d'avertissement, il a rappelé que les travaux qu'impliquait le passage des négociations à la mise en œuvre étaient énormes. Pour conclure, il a souligné la nécessité d'une intervention politique pour faire passer le message selon lequel le Sommet de Copenhague devait déboucher sur un accord juridiquement contraignant. Il a offert le soutien du Fonds mondial pour la nature (WWF) à la CMAE durant la phase de mise en œuvre de l'aspect programmatique des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique.

### 4. Les zones côtières africaines et les changements climatiques

71. M. Mohamed a décrit les multiples dangers menaçant les côtes africaines par suite des changements climatiques, rappelant que les promesses de réduire les émissions ne correspondaient guère à la réalité et que les preuves de progrès en la matière étaient peu abondantes. Plus on manquait les objectifs à atteindre, plus élevé serait le coût de l'adaptation et plus grand serait le risque d'une élévation des températures, particulièrement troublante pour l'Afrique. Les sommes en jeu étaient colossales; or, les économies mondiales étant sous la contrainte du fait de l'enlisement de la crise financière, la réponse financière aux appels à l'aide de l'Afrique serait probablement minime, ce qui signifiait que l'Afrique ne devait compter que sur elle-même pour survivre. Il a souligné qu'il fallait maintenir les cibles actuelles en matière d'émissions, supprimer les conditions d'accès aux fonds d'adaptation, prendre des engagements, présenter des rapports d'activité sur les fonds d'adaptation reçus et, enfin, développer les capacités à tous les stades, depuis les propositions compétitives jusqu'à la fourniture de données scientifiques tangibles.

## B. Débat

72. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a souligné que les hommes comme les femmes étaient vulnérables aux effets des changements climatiques. Il a demandé des éclaircissements sur les scénarios d'élévation des températures et les financements disponibles au regard de ces scénarios.

73. Un autre représentant, appuyé par plusieurs autres, a réclamé, vu la prolifération des divers faits et chiffres, une fiche qui récapitulerait les informations disponibles et qui aiderait à faire le tri entre toutes ces données. Il a également demandé une analyse des diverses positions sur la REDD de manière à ce que l'on parvienne à une compréhension commune de la question et il a fait observer que la question des régimes d'assurance était une question importante sur laquelle peu de travail avait été fait et qui demandait à être explorée pour elle-même, d'autant qu'il y aurait besoin de mécanismes de micro-assurance pour les petites communautés.

74. Un représentant a demandé ce qui se passerait si Copenhague se soldait par un échec. Il a lancé un avertissement au sujet des dangers menaçant le continent, qui remettraient en cause la survie même de ses populations, et demandé si des mesures étaient véritablement prises pour relever les défis en matière d'adaptation et d'atténuation. Un autre représentant a fait remarquer que peu d'attention avait été accordée à la désertification et ses impacts. La désertification étant une question intersectorielle, qui faisait l'objet de diverses initiatives spécifiques, pourrait être incluse dans les programmes d'atténuation.

75. Une représentante a proposé que les pays soient plus actifs en mettant des terres à la disposition du Programme REDD. Elle a ajouté que, si l'adaptation devait se faire progressivement, les mesures à prendre dans ce domaine exigeraient également une formation intensive et beaucoup de compétences. Elle a rappelé que des travaux essentiels avaient été menés à bien entre 2001 et 2002 dans les zones côtières et marines de l'Afrique subsaharienne et demandé quels progrès avaient été réalisés à cet égard.

76. Un représentant a rejeté la suggestion tendant à ce que l'agriculture ne soit examinée que dans le cadre de la REDD; en réalité, l'agriculture faisait partie intégrante des mesures d'atténuation

envisagées à l'échelon national, ainsi que du Programme REDD et de diverses approches sectorielles. Un autre représentant, offrant d'appuyer le PNUÉ en donnant les coordonnées des points de contact au sein de son organisation, a décrit plus en détail les activités de cette organisation.

77. Une représentante a fait observer que les pays en développement n'étaient guère favorables aux projets relevant du Mécanisme pour un développement propre, attendu que ce mécanisme était assailli de problèmes et que les compensations carbone étaient viciées à la base. Elle a donc dit que, plutôt que de rechercher de nouveaux projets au titre de ce mécanisme, il vaudrait mieux s'assurer le financement le plus juste possible pour promouvoir un développement à faible intensité de carbone. S'agissant de la REDD, elle a souligné que l'idée d'une maximisation des profits reposait sur l'incitation aux compagnies d'abattage du bois de développer leurs plantations d'arbres et de détruire un plus grand nombre de régions boisées.

78. Répondant aux observations faites, Mme Macharia a souligné qu'elle ne suggérait nullement que les hommes n'étaient pas vulnérables aux effets des changements climatiques, mais que les femmes y étaient plus vulnérables, vu leurs rôles dans la reproduction et la production.

79. M. Carstensen a déclaré que toute initiative visant à s'assurer que l'Afrique dispose de ses propres données scientifiques serait la bienvenue. S'agissant des régimes d'assurance, il a suggéré que le marché commercial pourrait, tout comme les systèmes de micro-assurance financés par les gouvernements, avoir un rôle à jouer, en fonction de la situation particulière dans chaque domaine. Il a également souligné que l'adaptation devrait être intégrée dans la planification du développement menée par chaque nation.

80. M. Mohamed a déclaré que l'Afrique aurait besoin d'un financement important pour sauver ses zones côtières. Se tournant vers les faits et chiffres à cet égard, il a souligné que les nombreux scientifiques qui travaillaient dans ce domaine disposaient d'importantes bases de données qui pourraient être consultées. Il a souscrit à l'idée d'établir une fiche récapitulative, rappelant toutefois que l'information existait déjà, même si elle était dispersée entre un certain nombre de domaines.

81. Le Secrétaire de la CMAE, tout en s'engageant à établir cette fiche, a demandé l'assistance des représentants pour la compiler. Il a expliqué que les résultats de nombreux travaux sur les zones côtières avaient été intégrés dans la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) et la Convention pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi), ainsi que dans le plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il a également expliqué que la décision 2 de la CMAE relative aux changements climatiques était divisée en deux parties : la première concernait l'avant-Copenhague, pendant laquelle les négociateurs travailleraient à l'élaboration d'une position de négociation commune; la seconde, plus pragmatique, amènerait le secrétariat de la CMAE à travailler sur l'après-Copenhague. Il a remercié M. Carstensen de son offre d'appuyer la CMAE durant la phase de mise en œuvre et demandé aux autres de faire de même.

## **X. Examen et adoption des documents finaux**

### **A. Aspects programmatiques des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique**

82. Les recommandations adoptées, telles que modifiées oralement, figurent dans l'annexe II au présent rapport.

### **B. Déclaration sur la mise en œuvre des programmes sur le changement climatique en Afrique**

83. La déclaration sur la mise en œuvre des programmes en Afrique adoptée, telle que modifiée oralement, figure dans l'annexe III au présent rapport.

### **C. Rapport de la réunion**

84. Le présent rapport a été adopté le vendredi 23 octobre 2009, sur la base du projet de rapport précédemment distribué. La mise au point de la version définitive du rapport, après la clôture de la réunion, a été confiée au secrétariat.

## **XI. Clôture de la réunion**

85. A la suite des échanges de courtoisie d'usage, la clôture de la réunion a été prononcée le vendredi 23 octobre 2009 à 19 h 40.

## Annexe I

### **Principaux messages adressés aux chefs d'Etat ou de gouvernement sur la position de négociation commune de l'Afrique sur les changements climatiques**

1. Ces principaux messages reposent sur la position commune de l'Afrique sur les changements climatiques adoptée à Alger le 21 novembre 2008, mise à jour lors de la session extraordinaire de la CMAE tenue à Nairobi le 29 mai 2009 et approuvée par l'Union africaine à son treizième sommet tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) du 1er au 3 juillet 2009.

#### **I. Principes qui doivent guider l'Afrique**

2. L'Afrique devrait être équitablement compensée, dans le contexte de la justice environnementale, pour les dommages causés aux ressources environnementales et pour les pertes économiques et sociales imputables à la responsabilité historique des pays développés pour les changements climatiques.

3. L'Afrique reconnaît la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et réaffirme son principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, et que ces deux éléments devraient former la base du régime post-2012. Vu l'incertitude de l'impact des changements climatiques, les mesures d'adaptation de l'Afrique devraient reposer sur le principe de précaution.

#### **II. La position fondamentale de l'Afrique pour des négociations constructives**

4. Le sommet de Copenhague doit aboutir à deux résultats :

a) Un amendement à l'Annexe B (tous les pays développés) du Protocole de Kyoto sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I pour la deuxième période d'engagement et les périodes d'engagement subséquentes (paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto);

b) Un instrument juridique distinct portant sur le résultat des négociations du Plan d'action de Bali au titre de la Convention.

5. L'Afrique n'acceptera aucun retard de la part des pays développés à réduire substantiellement leurs émissions de gaz à effet de serre et à soutenir les efforts de l'Afrique pour s'adapter aux impacts négatifs des changements climatiques.

6. Pour que l'issue du sommet de Copenhague soit positive et acceptable, l'Afrique insiste sur le strict respect du mandat du Plan d'action de Bali au titre de la Convention et du mandat visé au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

##### **A. Le Plan d'action de Bali**

###### **1. Une vision commune**

7. Les pays africains tiennent les positions suivantes s'agissant du Plan d'action de Bali :

c) L'Afrique propose un nouvel accord juste, inclusif, effectif et équitable à Copenhague bénéficiant au climat et aux pays vulnérables, qui sera entrepris dans le contexte de l'élimination de la pauvreté, du développement durable et de l'équité entre les sexes;

d) Des efforts devraient être faits pour assurer une application intégrale, effective et durable de la Convention;

e) Tous les éléments constitutifs du Plan d'action de Bali doivent être pris en considération.

###### **2. L'adaptation**

8. Dans le domaine de l'adaptation, la position africaine est la suivante :

- f) L'adaptation pour l'Afrique est la priorité la plus élevée;
- g) L'Afrique, étant le continent responsable de la plus faible quantité d'émissions de gaz à effet de serre et étant cependant le plus vulnérable aux effets de ces émissions, a le droit de recevoir un soutien plein et entier pour ses efforts d'adaptation aux changements climatiques;
- h) La fourniture d'un soutien en matière de financement, technologie et renforcement des capacités par les pays développés Parties à la Convention pour l'adaptation des pays en développement est un engagement au titre de la Convention qui doit être rempli d'urgence, vu que le changement climatique constitue un fardeau supplémentaire pour le développement durable et un obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

### 3. L'atténuation

9. La position de l'Afrique en matière d'atténuation est la suivante :
- i) Un clivage doit être maintenu entre les engagements d'atténuation de l'ensemble des pays développés et les mesures d'atténuation des pays en développement;
  - j) Les pays développés devraient prendre des engagements en matière d'atténuation, y compris des engagements de réduction des émissions juridiquement contraignants et quantifiables, des engagements fermes de réduction des émissions, et des engagements qui puissent être mesurés, rapportés et vérifiés;
  - k) L'issue du sommet de Copenhague doit comporter des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre ambitieux, juridiquement contraignants et touchant l'ensemble de l'économie, de la part des pays développés qui sont Parties à la Convention, qui devraient d'ici 2020 ramener leurs émissions à un niveau qui soit d'au moins 40 % inférieur aux niveaux de 1990;
  - l) Les efforts des pays développés devraient être comparables, et être assortis de cibles comparables et de normes de respect comparables;
  - m) Les mesures d'atténuation des pays en développement devraient :
    - i) Garantir que les mesures d'atténuation pour l'Afrique soient volontaires et adaptées au contexte national;
    - ii) Garantir que les mesures d'atténuation soient pleinement appuyées et facilitées par le transfert de technologie, un financement et un renforcement des capacités qui seraient assurés par les pays développés.

### 4. Moyens de mise en œuvre dans les domaines du financement, de la technologie et du renforcement des capacités

10. La position des pays africains, s'agissant des moyens de mise en œuvre dans les domaines du financement, de la technologie et du renforcement des capacités, est la suivante :
- n) Pour l'Afrique, l'issue du sommet de Copenhague ne sera pas faisable sans l'engagement des pays développés de fournir aux pays en développement un soutien en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités;
  - o) Un engagement financier d'au moins 1,5 % du PIB global des pays développés (comme indiqué par le GIEC dans son rapport de 2007) est indispensable pour appuyer et faciliter les mesures d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement;
  - p) L'issue du sommet de Copenhague doit fournir un financement nouveau, additionnel, durable, accessible et prévisible pour un programme international complet d'adaptation qui réduise la vulnérabilité et augmente la résilience aux impacts qui sont déjà perceptibles et aux impacts qui se produiront probablement à l'avenir;
  - q) Les dispositions institutionnelles doivent être équitables et transparentes et doivent faciliter l'accès des pays en développement aux moyens de mise en œuvre d'une manière qui soit cohérente et qui facilite la mise en œuvre;
  - r) Un accord sur le déploiement, la diffusion et le transfert de technologie doit assurer l'accès des pays en développement à des technologies d'un coût abordable, appropriées et adaptables pour améliorer les mesures d'atténuation et d'adaptation qui permettront de répondre aux besoins immédiats de l'Afrique;
  - s) Les pays développés devraient s'engager à renforcer les capacités institutionnelles en Afrique, y compris par la création ou l'amélioration de centres d'excellence régionaux pour les

changements climatiques qui incluraient dans leurs domaines de compétences les observations et les services météorologiques;

t) Les pays développés devraient remplir leurs engagements conformément aux dispositions de la Convention.

## **B. Nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I**

11. La position suivante est défendue par l'Afrique s'agissant des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I conformément au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto :

u) L'Afrique n'acceptera ni le remplacement du Protocole de Kyoto ni sa fusion avec aucun nouvel accord;

v) Les pays développés doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour les ramener d'ici 2020 à au moins 40 % au-dessous des niveaux de 1990 et à au moins 80 à 95 % au-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2050, afin de parvenir au plus bas niveau de stabilisation évalué par le GIEC dans son quatrième rapport d'évaluation;

w) Le Groupe de travail spécial au titre du Protocole de Kyoto devrait finaliser ses travaux avant la quinzième session de la Conférence des Parties en décembre 2009, dernier délai.

## Annexe II

### Recommandations sur les aspects programmatiques des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique

Pour compléter et améliorer les travaux accomplis dans le cadre des trois projets de cadre présentés, les recommandations suivantes ont été faites :

1. L'adaptation des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et de l'Afrique est la priorité la plus élevée, l'atténuation étant également importante, dans le contexte du développement durable et conformément aux capacités nationales. Tant que le monde développé ne montrera pas son engagement authentique de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, toutefois, tous les efforts et fonds destinés à l'adaptation et à l'atténuation seront vains;

2. Les efforts des pays les moins développés, des petits Etats insulaires en développement et de l'Afrique dans le contexte des négociations sur les changements climatiques devraient être perçus comme synergétiques et complémentaires à la plateforme sur les changements climatiques du Groupe des négociateurs africains;

3. Les aspects programmatiques des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique doivent prendre en considération les contributions pertinentes émanant de :

a) La Déclaration de Ouagadougou du 11 octobre 2009 adoptée à l'occasion du Forum mondial sur le développement durable;

b) La Déclaration de N'Djamena du 17 octobre 2009 relative à la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel;

c) Les résultats attendus du Plan d'action régional sur les changements climatiques issu de la session technique et ministérielle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui aura lieu à Accra du 17 au 20 novembre 2009;

4. Les travaux entrepris à ce jour pour le projet de cadre global des programmes africains sur les changements climatiques et des initiatives dans ce domaine devraient être mis à disposition de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Ceci permettra aux négociateurs africains de le prendre en considération durant les négociations et permettra en outre aux ministres et chefs d'Etat africains d'être conscients des programmes et activités à mettre en œuvre à la suite de cette session. Les progrès sur ce cadre devraient donc être portés à l'attention du Premier ministre éthiopien et du Président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur les changements climatiques avant Copenhague;

5. Il importe d'assurer d'étroites synergies avec toutes les autres institutions africaines, y compris les communautés économiques régionales, de manière à éviter un double emploi des efforts en Afrique et de collationner toutes les informations pertinentes sur les changements climatiques aux fins des cadres programmatiques;

6. Il est nécessaire d'élaborer à l'échelon régional une stratégie scientifique commune ainsi que des programmes de recherches coordonnés pour évaluer avec exactitude, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional, les effets des changements climatiques et la vulnérabilité environnementale des régions et pays. Ceci permettrait aux pays de travailler en ayant pour base un programme commun d'évaluation scientifique et climatique et d'échanger et relier les résultats scientifiques au niveau des écosystèmes régionaux, comme démontré durant la troisième Conférence mondiale sur le climat tenue à Genève en septembre 2009. Ceci permettrait de mettre au point un programme d'adaptation durable prenant en considération les vulnérabilités régionales et nationales. A la treizième session de la CMAE, les représentants pourraient être dotés d'informations scientifiques détaillées et de plans d'action pour la mise en œuvre des programmes pertinents;

7. L'objectif des programmes décrits ici doit être de créer des conditions permettant aux africains de maintenir et améliorer leur qualité de vie face aux impacts des changements climatiques. Les études entreprises mettent en évidence tant des certitudes que des incertitudes concernant la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques et impact réel de ces changements. Le compte rendu des travaux de la troisième Conférence mondiale sur le climat font apparaître la nécessité de renforcer les institutions africaines chargées de rassembler des informations sur le climat en

développant leurs ressources humaines, leurs instruments de surveillance du climat, et leurs voies de communications avec les populations et les dirigeants;

8. Les cadres africains sous-régionaux et globaux doivent comporter une ventilation détaillée du coût des exigences en matière d'adaptation et d'atténuation. Ces cadres devraient être mis en œuvre à l'échelon national, y compris au moyen de stages de formation et de conférences sectorielles consacrés aux changements climatiques.

9. Les cadres sous-régionaux doivent incorporer les consultations tenues dans chaque pays. On a constaté, en effet, que la plupart des actions sous-régionales visent à développer les capacités au niveau des programmes, des stratégies et de la mise en réseau, mais sont rarement axées spécifiquement sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques et la résilience;

10. Dans la plupart des pays africains, les programmes nationaux d'adaptation doivent être révisés pour y intégrer les données scientifiques, les plans d'action et les coûts;

11. Les programmes relatifs aux changements climatiques doivent être intégrés dans les politiques nationales et sous-régionales de développement, dans le cadre d'une démarche à long terme. Les conflits et migrations liés aux changements climatiques, ainsi que l'éducation aux changements climatiques, doivent être pris en considération lors de la mise au point de ces programmes. Les programmes, projets et initiatives régionaux et nationaux sur les changements climatiques doivent suivre une approche intégrée à l'échelon interministériel;

12. Le projet de cadre doit améliorer la recherche, la gestion de l'information et la communication, qui sont cruciales pour apporter aux changements climatiques la réponse appropriée. Il est indispensable de spécifier la mise en œuvre de la réduction des catastrophes et la gestion des risques, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, les écosystèmes et la biodiversité, les énergies durables et le commerce durable;

13. Chaque pays et région possède ses propres particularités environnementales, qui doivent être prises en considération. Il est donc important de mettre l'accent tant sur les aspects singuliers que sur les aspects communs. Tous les écosystèmes fragiles doivent être pris en considération, y compris les zones côtières, les terres humides, les montagnes, les zones arides et les écosystèmes insulaires. Les approches REDD et REDD-plus devraient également refléter cette réalité, exigeant que le continent adopte une position commune sur la question afin de tirer parti de toutes les opportunités existant en Afrique;

14. Le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques devrait reconnaître que la désertification et la dégradation des terres dans les zones arides sont des questions importantes pour le continent. Les efforts visant à lutter contre la désertification et la dégradation des terres en Afrique devraient être reconnus dans le contexte des changements climatiques, puisqu'une large proportion des stocks de carbone africains se trouve dans les sols et la végétation des terres arides. Ces mesures devraient donc être appuyées par les programmes d'adaptation et d'atténuation, auxquels elles devraient être reliées;

15. Les informations existantes en matière d'adaptation doivent être exploitées, y compris les projets et initiatives pilotes actuellement menés par les partenaires internationaux au développement, le savoir ancestral, qui doit être évalué scientifiquement et promu, et les pratiques d'adaptation mises au point par les populations rurales pour faire face aux changements climatiques;

16. Les études sectorielles doivent être considérées dans les programmes-cadre. Il faudra donc identifier tous les secteurs pertinents, y compris l'énergie, l'agriculture et la santé, pour lesquels un examen détaillé sera réalisé dans le cadre des scénarios climatiques à long terme à l'échelon national et régional, pour déterminer les besoins sectoriels.

## Annexe III

### **Déclaration sur la mise en œuvre des programmes en Afrique adoptée par le Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques à sa réunion tenue à Addis Abeba du 19 au 23 octobre 2009**

*Nous, experts africains de haut niveau,*

*Réunis à Addis Abeba du 19 au 23 octobre 2009 à l'occasion de la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques,*

*Constatant que les impacts environnementaux, sociaux et économiques des changements climatiques continuent de remettre en cause les acquis du développement et, en outre, d'entraver le développement présent et futur,*

*Constatant également la nécessité pour les pays africains d'être suffisamment préparés à faire face aux défis posés par les changements climatiques et à en saisir les opportunités,*

*Conscients que l'Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en raison des défis majeurs en matière de développement et d'atténuation de la pauvreté qu'il doit relever et en raison des capacités limitées dont il dispose,*

*Conscients également que l'adaptation peut réduire le coût économique des changements climatiques, même si elle n'éliminera pas totalement les impacts de ces changements,*

*Guidés par les décisions prises par l'Union africaine à sa réunion au sommet tenue en juillet 2009 à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du Processus africain de lutte contre les changements climatiques lancé à la douzième session de la CMAE en juin 2008 à Johannesburg, de la plateforme d'Alger sur les changements climatiques adoptée en novembre 2008 et de la troisième session extraordinaire de la CMAE tenue en mai 2009 à Nairobi,*

*Exprimant nos remerciements au gouvernement et au peuple de la République démocratique fédérale d'Ethiopie pour avoir accueilli la présente réunion,*

*Recommandons ce qui suit :*

#### **I. Adaptation**

1. Pour la région Afrique, l'adaptation reste la priorité absolue pour faire face aux impacts des changements climatiques, ce pourquoi nous demandons que la mise en œuvre ait la priorité dans les domaines suivants :

- a) Renforcer les études d'évaluation de la vulnérabilité et les systèmes régionaux de partage de l'information, entre autres;
- b) Encourager aussi bien les pays en développement les moins avancés que les autres pays à élaborer et mettre en œuvre des programmes d'adaptation complets axés sur l'action, selon qu'il convient, dans les domaines clés tels que l'eau, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture, les zones côtières, la désertification, la santé, les infrastructures, la biodiversité, les écosystèmes, les forêts, l'énergie, la gestion urbaine et le tourisme;
- c) Intégrer la réduction des catastrophes et la gestion des risques dans les programmes nationaux et régionaux de développement et améliorer la résilience économique et sociale;
- d) Renforcer les systèmes de santé publique dans tous les pays pour faire face aux dangers posés par les changements climatiques et améliorer la capacité d'intervention en cas d'urgence sanitaire créée par les changements climatiques;

## II. Atténuation

2. Nous encourageons les pays africains à se saisir des opportunités fournies par les changements climatiques pour mettre en œuvre un développement durable, des politiques d'élimination de la pauvreté et des mesures d'atténuation et, en conséquence, nous demandons que la mise en œuvre soit prioritaire dans les domaines suivants :

- a) Formuler un cadre régional pour promouvoir la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique dans tous les secteurs;
- b) Mettre en place des transports urbains efficaces sur le plan énergétique ainsi que des systèmes régionaux de voies ferrées en vue de réaliser des économies d'énergie, de réduire les émissions de carbone et de diminuer les coûts;
- c) Elaborer et mettre en œuvre des systèmes de production d'énergies propres et renouvelables et harmoniser le voltage à l'échelon régional dans le cadre des réseaux électriques régionaux et sous-régionaux;
- d) Promouvoir et améliorer des pratiques agricoles durables, des méthodes de conservation des forêts pour les zones de terres arides, et la gestion des terres boisées, entre autres;
- e) Améliorer la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les forêts en élaborant et mettant en œuvre des programmes et stratégies nationaux et régionaux REDD-plus à vocation transfrontières, selon les besoins;

## III. Moyens de mise en œuvre, d'appui et de facilitation

3. Les mesures d'adaptation et d'atténuation de l'Afrique devraient être appuyées par les pays développés moyennant la fourniture d'un appui dans les domaines de la technologie, du financement et du renforcement des capacités, plus particulièrement aux fins de :

- a) Renforcer les institutions nationales et régionales ainsi que les capacités, y compris les réseaux de surveillance et d'observations du climat;
- b) Renforcer la documentation et l'exploitation du savoir autochtone afin de compléter les connaissances scientifiques;
- c) Mettre en place ou renforcer les instituts de recherche et d'innovation, et autres institutions susceptibles de produire des données et des connaissances sur les changements climatiques, et fournir en outre un appui aux activités de démonstration;
- d) Intégrer et institutionnaliser le partage de l'information sur les impacts des changements climatiques;
- e) Développer l'éducation et les cadres d'apprentissage sur les changements climatiques à l'intention des institutions nationales et régionales;
- f) Développer et renforcer les mécanismes régionaux de mobilisation de ressources en faveur des programmes relatifs au climat, et améliorer l'accès à ces ressources;
- g) Renforcer et développer les plans d'action nationaux en matière de technologie en vue d'une action concertée sur le développement et le transfert de technologie;
- h) Formuler un cadre régional pour intégrer les considérations de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et d'atténuation à l'échelon national et sous-régional.